



Maison juive en Algérie

## Entre colonisation et décolonisation

### La population juive d'Afrique du Nord

*Après 2000 ans de présence, les judaïcités d'Afrique du Nord se sont disloquées au milieu du XXe siècle, dans le sillage de la décolonisation.*

### La population juive de Tunisie



Cours d'hébreu à La Goulette (1922)



Enseignants de l'A.I.U. (Tunis 1910)

Une trentaine d'années avant le protectorat (1881), la Tunisie comptait environ 30 000 Juifs et plus de la moitié d'entre eux habitait Tunis. A la fin des années 1940, ils sont 70 000. Beaucoup reste après l'indépendance du pays en 1956 mais, en 1992 on ne compte plus qu'environ 3 300 Juifs vivant en Tunisie, essentiellement à Tunis et à Djerba.

Au XIXe et XXe siècle, la judaïcité tunisienne se composait de deux communautés : les autochtones (les *twansa*) et les Juifs livournais d'origine judéo-portugaise (les *grana*). Les relations entre les deux groupes étaient tendues. Cet état de fait n'a été véritablement aboli que lorsque les autorités, au lendemain de la Première Guerre mondiale prirent la décision de raser le mur du cimetière de Tunis, qui séparait les deux communautés.

### La population juive du Maroc



Artisans



Cordonnier



Bijoutier



Bijoutiers



Maroquiniers



Savetiers

Entre 1850 et 1860, la population juive marocaine comptait 8 000 personnes. Elle atteignit 115 000 âmes en 1912 à la veille du protectorat.

Le judaïsme marocain était composé de trois groupes : les villageois du Sud et de l'intérieur, les gens de la Montagne et les habitants des villes de la côte atlantique. Ces derniers se partageaient entre autochtones et descendants des expulsés d'Espagne au XVe siècle. Les *toshavim* parlent le judéo-arabe et les *megorashim*, le *haketiya*, une variante de judéo-espagnol.

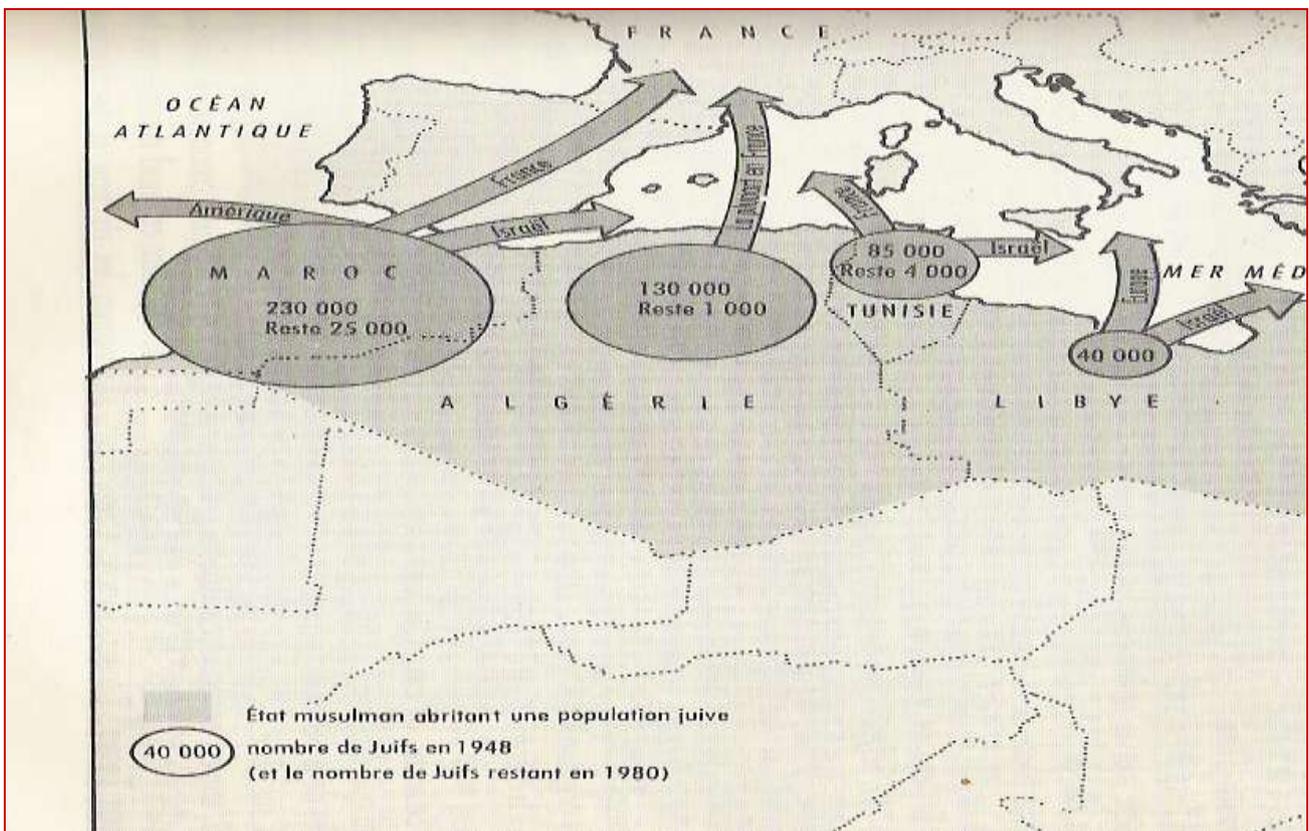
## La population juive d'Algérie



En 1830, lors de sa conquête par la France, l'Algérie comptait environ 16 000 Juifs. En 1900 ils étaient 58 960. A la veille de l'indépendance, il ne restait que 4 000 personnes sur les 150 000 Juifs qui vivaient dans les départements français d'Algérie. La grande majorité des émigrants s'établira dans l'hexagone.

Dès 1845, les Juifs d'Algérie étaient culturellement organisés selon le modèle en vigueur dans la métropole. C'est grâce au décret Crémieux (1870) qu'ils bénéficieront d'un statut civil et politique qui fera d'eux des citoyens français, exception faite des Juifs du Sud qui seront exclus du bénéfice de la mesure.

## La répartition des Juifs dans le Maghreb au milieu du XXe siècle



© Dictionnaire encyclopédique du judaïsme, Edition du Cerf, 1993

Source : Esther Benbassa, Jean-Christophe Attias, *Dictionnaire de Civilisation juive*, Larousse, 1997